

Date de séance : 21 février 2022	PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Syndical	
Date de convocation : 15/02/2022		
Nombre de membres	En exercice : 9	Présents : 9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un février à quatorze heures trente, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Corneilla-de-Conflent, sous la présidence de **Monsieur Patrice ARRO**.

Membres titulaires : Messieurs BRUZY Thierry, BRUZY Henry (ayant reçu pouvoir de Mme SAUDECERE Hélène, absente) et CHAUVEAU Olivier pour CASTEIL, Messieurs BOBE Jean et GEA Jérôme pour CORNEILLA DE CONFLENT, Messieurs GUITART Henri et MESTRES Martin, et Mme LATCHIMY Lindsay pour VERNET LES BAINS.

1) Demande d'une DETR sur l'exercice 2022 pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration à Corneilla-de-Conflent – Priorité 1

Lors de sa séance du 21 février 2022, le conseil syndical a approuvé les travaux de réhabilitation de la station d'épuration à Corneilla de Conflent - Priorité 1 pour un montant de 300 000 € HT.

Par arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 autorisant à modifier l'installation et les conditions d'exploitation et de rejet de la station de traitement des eaux usées, des travaux complémentaires ont été prescrits par les services de l'Etat par rapport au projet initial qui s'est trouvé augmenté de 300 000 € HT, correspondant à l'objet de la présente demande de DETR.

Le dossier technique et le plan de financement du projet initial ont dû être modifiés et réévalués pour un montant total de **1 825 000 € HT**. Des aides ont été notifiées pour l'ensemble de l'opération, plafonnées à 700 000 € pour l'Agence de l'Eau et 400 000 € pour le Conseil Départemental 66.

Le Président propose à l'assemblée de déposer auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2022 sur les travaux de priorité 1, de manière à obtenir une aide suffisante pour ne pas devoir recourir à un emprunt trop important. Un nouveau plan de financement est également soumis à l'approbation du conseil syndical.

Le Président propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2022 d'un montant de **150 000 € HT** (soit 50% de la Priorité 1).

Le Président propose le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération :

Agence de l'Eau RMC	700 000 €	(38 %)
Conseil Départemental des P.O.	400 000 €	(22 %)
D.E.T.R.	150 000 €	(8,5 %)
Emprunt	300 000 €	(16,5 %)
Autofinancement du SIVOM	275 000 €	(15 %)

Les crédits seront inscrits à l'opération 136 du Budget Principal 2022.

VOTE : 9 pour

La séance est levée à 15h30.